

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIERES 30 760
16/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE PROCURATION : 2

NOMBRE DE SUFFRAGE : 11

Date de convocation : le 3 mai 2023

Présents : Mmes Magali ARNAL, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Virginie VERAN, Pascaline GITZHOFER, Mrs Hervé CLEMENT, Alain FONTAINE, Olivier GUEDON, M. Robert HAMON.

Absents :

Pouvoir : M. Manuel CABANERO donne pouvoir à M. Hervé CLEMENT, Mme Edith MARSCHAL donne pouvoir à Mme Karine GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Magali ARNAL

OBJET : CONVENTION ASSISTANT JURIDIQUE

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention d'assistance juridique qui nous lie avec Maître coque, avocat en Avignon pour une durée de trois ans.

Après avoir consulté la convention d'assistance juridique (jointe en annexe),
Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident :

A l'unanimité

De renouveler la convention d'assistance juridique avec Maître COQUE pour trois ans,
D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 22 mai 2023 et de la publication le 22 mai 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire
Nathalie FORGEROU



Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le



ID : 030-213002421-20230509-162023-DE

